

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
(QUÉBEC)**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 629-2020

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTIS-
SEMENT NUMÉRO 390-2007 DE FAÇON À MODIFIER
L'ARTICLE 3.1.7 INTITULÉ « DISTANCE ENTRE UNE
ROUTE ET UN COURS D'EAU »**

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Croix, tenue à huis clos le septième jour du mois d'avril 2020, à 19 h 00 heures, à distance par réunion en ligne, auxquelles participaient :

LE MAIRE : Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS (ÈRES) :

Madame Gesa Wehmeyer-Laplante
Monsieur Jean-Pierre Ducruc
Monsieur Michel Routhier
Monsieur Jean Lecours
Monsieur Guy Boucher
Madame Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de lotissement portant le numéro 390-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier la distance exigée entre un cours d'eau et une rue si celle-ci passe par des terrains zonés à des fins de parc public;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours

APPUYÉ PAR : Carmen Demers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 629-2020 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

ARTICLE 1

Modifier l'article 3.1.7 intitulé « distance entre une rue et un cours d'eau » du Règlement de lotissement numéro 390-2007 par l'ajout, à la suite du premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« La distance entre une route et un cours d'eau ou un lac peut être réduite à vingt (20) mètres si une telle route passe sur des terrains zonés à des fins de parc public, et ce jusqu'à une distance de vingt (20) mètres. »

ARTICLE 2

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CROIX, CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL 2020.

M. Jacques Gauthier
Maire

Mme Christiane Couture
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière
adjointe